

ARCHITECTES POUR LE CLIMAT ARCHITEKTEN FÜR DAS KLIMA



**Protégeons
ce qui compte**

OUI 
Loi climat 18 juin

Protégeons ce qui compte, votons OUI à la loi climat du 18 juin !

Les Architectes pour le Climat s'associent avec l'Alliance pour la loi climat afin que soient inscrits dans la loi des objectifs climatiques ambitieux et concrets permettant d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Cette loi, votée par 139 voix contre 51 au Conseil national et 38 voix pour et 4 contre au Conseil des États, se veut un contre-projet direct à l'initiative populaire du 27 novembre 2019 « pour un climat sain », dite « l'initiative pour les glaciers » ; le comité de l'initiative ayant décidé de la retirer, sous condition que la loi rentre en vigueur. Cette dernière a toutefois fait l'objet d'un référendum, raison pour laquelle le peuple doit se prononcer dessus.

L'association soutient cette loi juste et équilibrée, dont les principaux points sont détaillés ci-dessous.

Inscrire un objectif zéro émission de CO2 d'ici 2050 pour le bâti, les transports et l'industrie, avec les baisses suivantes :

Année	Evolution passée des émissions de CO ₂			Trajectoires prévues par la loi	
	2000	2010	2020	2040	2050
Bâtiment	92%	94%	61%	18%	0%
Mobilité	108%	111%	92%	43%	0%
Industrie	98%	88%	72%	50%	10%*
Autres (agriculture, etc.)	98%	105%	98%	Non considéré	
Tous secteurs	99%	102%	81%	25%	0%*

Base pour les calculs : 1990

Ces objectifs permettront à la Suisse de respecter ses engagements vis-à-vis des Accords de Paris, signés en 2015.

**Pour les émissions de gaz à effet de serre résiduelles, une compensation de l'effet des émissions restantes est planifiée grâce au recours à des technologies d'émission négative en Suisse et à l'étranger.*

Sécuriser l'approvisionnement énergétique du pays en soutenant le remplacement des chauffages électriques et fossiles

Le secteur du bâtiment représente à lui seul un quart des émissions de CO₂ du pays¹, dont la majeure partie est engendrée par nos besoins en chauffage et eau chaude, où encore plus de la moitié est fournie par les énergies fossiles².

Il est donc urgent de réduire rapidement cette dépendance en isolant les bâtiments et en décarbonant les systèmes de chauffage.

Le projet de loi propose ainsi de dédier 200 millions de francs par année sur 10 ans pour aider les propriétaires à décarboner leur système de chauffage ; le programme de soutien à la rénovation n'étant lui pas directement impacté par la loi.

Afin d'assurer la cohérence des moyens mis en œuvre, il sera toutefois primordial d'inciter à rénover les bâtiments en complément de tout remplacement de système de chauffage, en passant par exemple par les audits CECB plus, ou autres expertises.

¹ Statistiques de l'OFEV, vue d'ensemble des émissions (tableau), pour 2020, <http://www.bafu.admin.ch/statistique-co2>

² Parc immobilier 2050 – Vision de l'OFEN, 03.2022

Encourager les entreprises par l'innovation et l'établissement d'une feuille de route pour ramener leurs émissions directes et indirectes à zéro net d'ici 2050

La confédération aidera les entreprises à remplir leurs objectifs par le biais de bases, de normes, de conseils professionnels, mais surtout d'aides financières pour le recours à des technologies et processus innovants leur permettant de mettre en œuvre leurs feuilles de route. Un crédit sur 6 ans de 1,2 milliards de francs est prévu pour ce soutien.

Pour les entreprises, mais plus globalement pour le pays, il s'agit d'une occasion unique d'orienter l'innovation vers les filières permettant d'atteindre les objectifs signés lors des Accords de Paris, mais aussi de stimuler l'économie à l'émergence de nouvelles technologies qui deviendront indispensables ici et ailleurs.

Au sein du secteur de la construction, les filières du bois, des systèmes énergétiques renouvelables, du photovoltaïque, des matériaux bio et géo-sourcés ou encore du réemploi pourront se saisir de cette opportunité afin de répondre aux enjeux climatiques actuels et futurs.

De nombreux emplois pourraient ainsi être créés localement, avec une forte valeur ajoutée pour le pays.

Les entreprises, en se rendant moins dépendantes des énergies fossiles, seront en outre beaucoup plus résilientes lors des prochains chocs énergétiques, qui ne manqueront pas de survenir ces prochaines décennies.

Veiller à ce que les flux financiers soient compatibles avec les objectifs climatiques

La place financière suisse devra elle aussi apporter une contribution effective à un développement économique à faible émission capable de résister aux changements climatiques, au niveau national mais aussi international.

Les investissements seraient ainsi orientés vers une économie plus durable, en favorisant les acteurs contribuant positivement à notre avenir commun.

Pour les entreprises, il pourrait ainsi être possible de souscrire plus facilement un emprunt ou obtenir des investissements pour développer des projets ayant un impact positif pour la planète.

Pour les particuliers, l'accès aux emprunts permettant de financer des projets d'assainissement énergétique, d'économie d'énergie et de transition énergétique, pourrait ainsi être facilité voire même soutenu.

Augmenter la résilience du pays face à la hausse des températures, aux événements climatiques extrêmes et l'érosion de la biodiversité

Réduire nos émissions de CO₂ ne suffira pas à nous protéger pour les émissions déjà émises qui nous amène d'ores et déjà à un réchauffement supérieur à 1.5°C (au moins de manière transitoire).

Il sera donc indispensable de rendre nos sociétés plus résilientes afin d'affronter les futurs événements climatiques liés à cette hausse de température.

La confédération et les cantons auront ainsi pour tâche de veiller à ce que les mesures nécessaires à l'adaptation et à la protection de la population et des biens du pays face aux effets des changements climatiques soient prises.

Pour les urbanistes et architectes, c'est ainsi l'occasion de valoriser les solutions existantes ou à développer permettant de réduire l'impact des canicules, des îlots de chaleur, mais aussi les risques d'inondations et toute autre protection contre les événements climatiques.

Plus largement encore, ces changements de paradigmes devront intégrer sérieusement toutes solutions à même d'amoindrir la crise de la biodiversité et de préserver la qualité des sols vivants, tout en maintenant des prix abordables permettant de loger de manière décente l'ensemble de la population.

La loi climat en résumé : agir maintenant plutôt que subir après

La loi n'impose ni n'interdit aucune solution particulière pour l'approvisionnement énergétique du pays, la mobilité ou la construction, mais fixe des objectifs clairs en termes de décarbonation. Elle ne fait par ailleurs pas mention des systèmes de production électrique à mettre en œuvre ou exclure, ces éléments étant traités dans d'autres lois.

En outre, indépendamment des objectifs climatiques, il est important de souligner que les ressources fossiles s'épuisent rapidement et devraient baisser fortement ces prochaines décennies. Pour le pétrole, l'Europe devrait ainsi voir ses capacités d'importation au moins divisées par deux d'ici 2050³. Le gaz européen est de son côté en déclin marqué, avec une production en baisse de 30% depuis le maximum historique atteint en 2005⁴. Ne pas anticiper c'est s'assurer de subir de nombreux violents chocs énergétiques ces prochaines décennies.

Il s'agit en outre d'une excellente opportunité pour le secteur de la construction suisse de mettre en valeur ses nombreuses qualités et expertises architecturales et constructives dans le domaine du développement durable. Il est grand temps de nous positionner à la pointe de l'exemplarité en matière de durabilité !

Pour toutes ces raisons, l'association des Architectes pour le Climat soutient le OUI le 18 juin prochain !

³ Approvisionnement pétrolier futur de l'union européenne : état des réserves et perspectives de production des principaux pays fournisseurs, The Shift Project, 05.2021

⁴ BP Statistical Review of World Energy, 06.2020